

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°4

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 29/05/2017

Le vingt-neuf mai deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- absents : 02
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2017

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENTS : Philippe MAYU, Christelle DUVERNAY

PROCURATION : Philippe MAYU à Xavier BRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe ROUCOU

Monsieur le Maire accueille M. Berthet de la société BCL, entreprise d'aménagement d'exhaussement. Il présente le projet d'ISDI sur la commune. Il explique qu'il y a un gros besoin zone de remblais de déchets inertes sur notre région. Une zone sera classée en ISDI. Ce projet, totalement privé, est contrôlé par la chambre d'agriculture et les services de l'Etat. Des études sont demandées, notamment une étude d'impact, une étude concernant la faune et la flore. Toutes ces études sont en cours, les parcelles concernées devront être classées ISDI au PLU le temps du chantier.

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté, il propose de passer à l'ordre du jour. Il demande l'autorisation de rattacher une délibération suite à la demande de subvention de l'association « Anim'âge ».

ORDRE DU JOUR

Delibérations

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chef-lieu
- Travaux de viabilité hivernale
- Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale
- Subvention association « Anim'âge »

Commissions

Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

DELIBERATION 20170401 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEF LIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 à 27,

Dans le cadre de l'aménagement du chef-lieu, une consultation a été lancée en janvier 2016 pour l'étude d'avant-projet ayant pour objet de proposer une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme, de vérifier la faisabilité du projet au regard des différentes contraintes et du site, d'en estimer le coût et les délais de réalisation.

Trois entreprises ont répondu à la consultation, l'entreprise Alp VRD situé 475 route des Vernes Pringy 74370 Annecy, présentant l'offre la plus avantageuse financièrement, a été retenue pour la mission d'avant-projet.

Vu l'étude faite par l'entreprise Alp VRD, le coût des travaux est estimé à 155 000€ HT pour la tranche ferme et 215 000€ HT pour la tranche conditionnelle, soit un total de 370 000 € HT.

Vu la délibération 20170301 du 24/04/2017 approuvant le projet d'aménagement de la voirie du chef-lieu, d'un montant total (tranche ferme et conditionnelle) de 370 000€ HT,

Vu l'offre de l'entreprise Alp VRD pour la maîtrise d'œuvre du projet (projet, dossier de consultation, assistance pour la passation des marchés, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance lors des opérations de réception), d'un montant de 5.5% des travaux, soit 20 350 € HT 24 420 € TTC (10 230 € TTC concernant tranche ferme, 14 190.00 € TTC tranche conditionnelle),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la voirie du chef-lieu à Alp VRD, domicilié 475 route des Vernes Pringy 74370 Annecy, pour un montant de 20 350€ HT.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-**DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente.

Acte certifié exécutoire le : 1/06/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 1/06/2017 Et de son affichage le : 1/06/2017

DELIBERATION 20170402 – TRAVAUX DE VIABILITE HIVERNALE

La convention de déneigement arrivant à échéance, une consultation concernant ce marché a été lancée le vingt mars deux mille dix-sept pour une période d'un mois (affichage dans la commune et les mairies voisines, publication sur le site internet). Monsieur le Maire, intéressé par la délibération, se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Stéphane Debornes, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal la seule offre reçue du GAEC Fouinet domicilié 747 route du chef-lieu, 74350 Vovray-en-Bornes :

-85 euros HT de l'heure

- 2 750 euros HT à la saison pour l'immobilisation.

Le GAEC la gaieté, ancien titulaire du marché, a intégré le Gaec Fouinet, les élus étant satisfaits des prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier le déneigement pour la saison hivernale 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 au GAEC Fouinet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire-Adjoint à signer une convention avec l'entreprise GAEC Fouinet.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire-Adjoint à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-**DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente.

Acte certifié exécutoire le : 1/06/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 1/06/2017 Et de son affichage le : 1/06/2017

DELIBERATION 20170403 – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE VOVRAY-EN-BORNES

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Directeur de l'Office National des Forêts (ONF), concernant les coupes à assoier en 2018 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 à supprimer, présenté par l'ONF, dans le tableau ci-annexé.

-**DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente.

Acte certifié exécutoire le : 1/06/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 1/06/2017 Et de son affichage le : 1/06/2017

DELIBERATION 20170404 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ANIM'AGE », animation Ehpad de Cruseilles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association « anim'âge », association ayant pour but de participer au financement de projets d'animation au sein de l'EHPAD de Cruseilles et de renforcer le lien social à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Des personnes de la commune résidant à l'Ehpad, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association « anim'âge ».
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Acte certifié exécutoire le : 1/06/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 1/06/2017 Et de son affichage le : 1/06/2017

URBANISME

PC : M. Morand Anthony construction d'une maison individuelle, chemin de Vardon
DP : M. Berthomé, réfection du toit, création de lucarnes
M. Ballesteros, création d'une clôture
M. Ballesteros, pose de panneaux photovoltaïques

COMMISSIONS

BATIMENT :

Suite à la présentation de l'avant-projet du groupe scolaire, Michel Desvallées, l'architecte missionné pour la construction du groupe scolaire, a pris en compte les demandes des élus. Les travaux modificatifs sont estimés à 11 000 € HT pour le périscolaire et 16 300 € HT pour le scolaire.

Une réunion sera fixée pour établir le financement du périscolaire avec la commune du Sappey.

Concernant l'appartement de l'immeuble le Salève, la commission logement de la SA Mont Blanc se réunira demain, mardi 30 juin pour attribuer le logement vacant.

Monsieur le Maire informe que la subvention d'Etat (Fonds pour l'investissement local) concernant le périscolaire a été notifiée, un montant de 150 000 € HT a été attribué.

SCOLAIRE :

Sandra Rémillon informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission scolaire est fixée à la CCPC. Suite au retour sur la réforme des rythmes scolaires, la CCPC ayant la compétence scolaire, ce sujet est à l'ordre du jour de cette réunion. Les élus de la commune sont unanimement favorables à la semaine de 4 jours.

VOIRIE :

Stéphane Debornes explique qu'il a rencontré Enedis en présence de la commune de Cruseilles. Suite aux différentes coupures, l'entreprise souhaitait réunir les deux communes pour les informer qu'il a été décidé d'enfouir la ligne moyenne tension des Follats à Vers la Grange, ces travaux seront pris entièrement en charge par l'entreprise et seront réalisés en 2018.

DIVERS :

Philippe Roucou informe que vu le déficit des précipitations, un arrêté préfectoral de restrictions des usages de l'eau a été pris sur l'ensemble du département, il est valable jusqu'au 30 septembre 2017. La séance est levée à 22 h 47.

Le Maire
Xavier BRAND